



Conseil économique et social

Distr. générale
16 septembre 2014
Français
Original : anglais

Session de fond de 2014

Troisième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 44^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 juillet 2014, à 15 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président). (République de Corée)

Sommaire

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

c) Prévention du crime et justice pénale

d) Stupéfiants (*suite*)

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-57584 (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

c) Prévention du crime et justice pénale (E/2014/30 et E/2014/85)

d) Stupéfiants (E/2014/28; E/INCB/2013/1 et E/INCB/2013/4) (suite)

1. **M. Naidoo** (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants), présentant le rapport annuel de l'Organe pour 2013 (E/INCB/2013/1) et le rapport annuel de l'Organe sur les précurseurs chimiques (E/INCB/2013/4), dit que, alors que des formules autres que le système international de contrôle des drogues sont envisagées et que des pays prennent des mesures allant à l'encontre de ce système, l'Organe tient à mener à bien son mandat qui consiste à veiller au respect des trois instruments relatifs au contrôle des drogues : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961; la Convention sur les substances psychotropes de 1971; et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Dans l'exercice de son mandat, l'Organe cherche à faire en sorte que les drogues soient disponibles à des fins médicales et scientifiques tout en en prévenant la culture, la production, le trafic, le détournement et l'usage illicites.

2. L'abus de drogues touche démesurément certains groupes, notamment les populations à faible revenu, les femmes et les enfants. Des investissements dans les programmes de prévention, de traitement et de désintoxication pourraient permettre de réaliser des économies considérables et d'alléger les souffrances des victimes de la drogue. Malheureusement, seul un toxicomane sur six reçoit un traitement approprié à l'échelon mondial. Les recommandations de l'Organe visent à atténuer les conséquences économiques de l'abus de drogues et ses effets sur la santé, la sécurité publique, la criminalité, la productivité et la gouvernance.

3. L'utilisation licite de médicaments placés sous contrôle international pour le traitement de la douleur et des troubles mentaux ou nerveux est très largement concentrée en Amérique du Nord, en Europe

occidentale et dans certaines régions de l'Océanie, où la disponibilité de ces drogues dans des quantités supérieures à celles nécessaires à un traitement médical approprié conduit à leur détournement et à leur abus. M. Naidoo engage tous les États à élaborer des stratégies visant à réduire l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance. Il faut aussi renforcer les capacités pour affiner les estimations nationales des besoins scientifiques et médicaux en stupéfiants, de sorte que l'offre puisse être réglementée en fonction de la demande. Un système international pour l'importation et l'exportation sera bientôt en place pour aider les autorités nationales à faciliter le commerce licite et à prévenir le détournement de ces substances.

4. Le succès des initiatives nationales visant à prévenir le détournement de précurseurs chimiques, à l'aide du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation de l'Organe, a contraint les trafiquants à pratiquer le détournement au niveau national plutôt qu'international et à se tourner vers des substances non inscrites aux tableaux ou nouvelles. Sur la recommandation de l'Organe, un nouveau précurseur de l'amphétamine a été placé sous contrôle international par la Commission des stupéfiants, à sa cinquante-septième session. Le Système électronique de notification des incidents concernant les précurseurs de l'Organe permet aux gouvernements d'échanger des renseignements en temps réel sur les détournements, les tentatives de détournement et les saisies de précurseurs.

5. M. Naidoo invite instamment les États qui n'ont pas adhéré aux trois instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues, très majoritairement situés en Océanie, à le faire sans tarder. Il félicite le Timor-Leste pour son adhésion récente à la Convention de 1988 et l'encourage vivement à faire de même pour les deux autres. La production, la vente et la consommation de cannabis à des fins non médicales ou récréatives, récemment légalisées par l'Uruguay et les États du Colorado et de Washington aux États-Unis, contrevient aux dispositions de la Convention de 1961. L'Organe est résolu à poursuivre le dialogue avec les Gouvernements de l'Uruguay et des États-Unis, de manière à promouvoir le respect par ces États des instruments auxquels ils sont parties, et a invité l'Organisation mondiale de la Santé à entreprendre une évaluation des bienfaits et des dangers potentiels du cannabis pour la santé.

6. Il est essentiel de continuer à coopérer aux niveaux international et régional pour réduire la culture illicite du pavot à opium et la production d'opium en Afghanistan, qui ont atteint un niveau record en 2013. Le trafic des opiacés en Afrique de l'Est et de cocaïne en Afrique du Nord et de l'Est ainsi que la fabrication illicite et le trafic de méthamphétamine dans l'ensemble de l'Afrique ont augmenté. La faiblesse des services de répression du fait de la situation politique en Afrique de l'Ouest a permis une intensification du trafic d'héroïne, principalement à destination de l'Europe, mais aussi de l'Afrique du Sud. En Europe, on a assisté à une expansion de la culture illicite du cannabis, qui est la drogue la plus souvent citée par les personnes suivant un traitement pour la première fois en Europe occidentale et centrale. Les itinéraires empruntés pour le trafic de cocaïne vers l'Europe se sont diversifiés, tandis que le volume du trafic d'héroïne par l'itinéraire principal des Balkans a diminué en 2013. De nouvelles substances psychoactives commencent à apparaître en Europe orientale et méridionale. L'Organe demeure également préoccupé par la fabrication et l'utilisation d'héroïne et de stimulants de type amphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est.

7. L'Organe poursuivra ses consultations avec les gouvernements et la société civile sur les moyens d'appliquer plus efficacement les instruments relatifs au contrôle des drogues, et compte sur le concours des États Membres pour satisfaire aux obligations de faire rapport énoncées dans lesdits instruments et l'aider ainsi à vérifier l'application des conventions. Il invite instamment les délégations à transmettre les recommandations de l'Organe à leurs gouvernements. Alors que certains pays envisagent des approches différentes. M. Naidoo rappelle au Conseil que les Conventions ont été soigneusement élaborées pour concilier la prévention de l'abus de drogues et l'accès aux médicaments indispensables qui sont placés sous contrôle, le souci premier étant la santé et le bien-être de tous.

8. **M. Shamaa** (Président de la Commission des stupéfiants), présentant le rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session (E/2014/28) à l'aide de diapositives numériques, dit que la session a consacré deux journées à un examen de haut niveau de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le

problème mondial de la drogue de 2009, en application du paragraphe 40 de la Déclaration. Cet examen a comporté un débat général et des tables rondes sur les trois piliers du Plan d'action : réduction de la demande; réduction de l'offre; et lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire. Il a abouti à l'adoption par consensus d'une déclaration ministérielle commune.

9. Au cours de la session ordinaire suivante, la Commission s'est penchée sur des questions de gestion et des aspects budgétaires et administratifs, ainsi que sur l'application des instruments relatifs au contrôle des drogues et sur la Déclaration politique et son plan d'action. Les modifications du champ d'application du contrôle des substances ont été un sujet important et il a été décidé à l'unanimité d'inscrire une nouvelle substance aux tableaux, au titre de la Convention de 1988. La session a achevé ses travaux avec l'adoption de 11 résolutions et d'un projet de résolution dont l'adoption était recommandée à l'Assemblée générale. Des préparatifs sont en cours en vue de la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui aura lieu en 2016, en application de la Déclaration politique et du Plan d'action ainsi que de la résolution 67/193 de l'Assemblée générale.

10. **M. Galuška** (Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale), présentant le rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-troisième session (E/2014/30) à l'aide de diapositives numériques, dit que le thème de ladite session était la coopération internationale en matière pénale. La Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont suivi la pratique décrite dans le document « Esprit de Vienne » qui permet aux États non membres de prendre part à tous les travaux hormis la présentation de projets de résolution. Au cours de la session, la Commission a adopté 3 résolutions par consensus, recommandé l'adoption de 3 projets de résolution au Conseil et recommandé l'approbation de 6 projets de résolution par le Conseil en vue de leur adoption ultérieure par l'Assemblée générale.

11. Des préparatifs sont en cours en vue du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, sur le thème de « l'intégration de la prévention de la criminalité et la justice pénale dans la stratégie plus large de l'Organisation des Nations Unies, pour faire face aux problèmes sociaux et

économiques et pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public ». Le Congrès comportera un débat de haut niveau, suivi de l'examen de l'ordre du jour approuvé par le Conseil dans sa résolution 2012/17. Des réunions préparatoires régionales ont été tenues en Amérique latine et Caraïbes, en Asie de l'Ouest, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Afrique. Les recommandations formulées au cours de ces réunions et les propositions émanant de la vingt-troisième session de la Commission constitueront la base du projet de déclaration du Congrès, lequel offrira une occasion unique d'étudier le rôle de la prévention du crime et de la justice pénale dans le programme de développement pour l'après-2015, en particulier en ce qui concerne la promotion de l'état de droit.

12. **M. Karia** (Membre du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice), présentant le rapport du Conseil de direction sur les principales activités de l'Institut (E/2014/85), dit que ce dernier a continué de connaître un accroissement à la fois de son financement et de ses effectifs, a un budget équilibré depuis 2012, a ouvert des bureaux dans les régions et pays où les besoins sont les plus critiques et se conforme strictement aux règles des Nations Unies dans toutes les zones d'opérations. Il a élargi ses partenariats avec les organisations internationales, notamment l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Banque mondiale et l'Organisation maritime internationale.

13. Au cours de l'année précédente, l'Institut a mené à bien plusieurs projets et en a lancé de nouveaux dans ses six domaines prioritaires, à savoir la lutte contre la menace que représente la criminalité organisée pour la sécurité et le développement; la mise en place de systèmes de justice pénale plus efficaces et la protection des groupes vulnérables; la défense du droit pénal international et des pratiques correspondantes; l'échange de pratiques de référence, le renforcement des capacités de défense des droits de l'homme et l'amélioration de l'accès aux services; la gouvernance de la sécurité et la lutte contre l'attrait que présente le terrorisme; et la formation et le perfectionnement et le renforcement des capacités en matière de prévention du crime et de justice pénale. M. Karia appelle l'attention du Conseil sur la décision de la Commission pour la

prévention du crime et la justice pénale de nommer trois nouveaux membres du Conseil de direction de l'Institut.

14. **M^{me} Morgan** (Observatrice du Mexique) dit que l'examen de haut niveau de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 a grandement contribué aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui aura lieu en 2016. Au cours des 15 années écoulées depuis la dernière session extraordinaire sur ce thème, les drogues ont continué de représenter un grave danger pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité, en particulier les jeunes. Toutes les parties intéressées doivent pouvoir participer aux préparatifs de la prochaine session, qui devraient se fonder sur des données factuelles et des idées nouvelles. Le Mexique insiste sur l'importance d'un débat transparent et pluraliste incluant des représentants des milieux universitaires, de la société civile et des organismes compétents des Nations Unies. La participation du Président de l'Assemblée générale sera un élément clef de ce processus. Il est indispensable d'assurer la participation active de tous à la session extraordinaire afin de susciter la volonté politique et les mesures décisives nécessaires pour combattre le fléau des drogues illicites.

15. **M. Rogov** (Fédération de Russie) dit que son pays craint fort que le retrait imminent des contingents internationaux de l'Afghanistan n'entraîne une augmentation considérable des drogues illicites provenant de ce pays. Il se félicite que la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, notamment l'examen de haut niveau, ait cherché à maintenir et renforcer les mécanismes prévus dans les trois instruments relatifs au contrôle des drogues. La mise en œuvre systématique par les États et les organisations internationales compétentes d'une approche équilibrée du problème mondial de la drogue est une condition indispensable à la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale devra être axée sur le renforcement d'une telle approche.

16. En 2015, la Fédération de Russie accueillera la sixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. S'agissant de la participation des organisations non gouvernementales au mécanisme d'examen de l'application de cette convention, M. Rogov souligne

qu'il importe de conserver la nature intergouvernementale des groupes de travail et de veiller à ce que les travaux des organisations à but non lucratif aillent dans le même sens que ceux des États. Il se déclare favorable à l'idée d'élaborer une convention internationale pour combler les lacunes existantes dans l'action visant à combattre la criminalité dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et pour rendre plus efficace l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination (E/2014/69)

17. **M^{me} Petrova** (Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant le rapport du Conseil des chefs de secrétariat pour 2013 (E/2014/69), dit que l'examen par le Conseil de la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement dans huit pays s'est révélé utile pour inciter les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux de pays de la Banque mondiale à porter un regard neuf sur les stratégies de coordination. Le Conseil a également fait porter son attention sur les décisions prises par l'Assemblée générale pour renforcer la coordination lors de la préparation et du suivi des conférences et réunions intergouvernementales.

18. En 2013, les trois organes subsidiaires du Conseil ont mené un certain nombre d'activités. Le Comité de haut niveau sur les programmes s'est concentré sur la coordination à l'échelle du système des Nations Unies des questions ayant trait aux migrations internationales, à la jeunesse, aux droits de l'homme, à la cybercriminalité et aux changements climatiques. Le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé un plan stratégique pour 2013-2016 visant à renforcer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, le principe de responsabilité et la crédibilité du système des Nations Unies grâce à l'optimisation des fonctions d'administration et de gestion, une attention particulière étant accordée à l'harmonisation et à la simplification des méthodes de fonctionnement. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'est attaché à faire en sorte que l'examen quadriennal complet soit suivi d'effet de manière cohérente, et a

mis au point un certain nombre d'outils pour permettre aux équipes de pays des Nations Unies d'améliorer la coordination de leurs opérations et l'efficacité de leur action au niveau des pays.

19. Le Conseil a également coopéré avec d'autres organes interorganisations, dont le Corps commun d'inspection et la Commission de la fonction publique internationale, et continué à renforcer le dialogue et les contacts avec les États Membres au moyen de réunions d'information et d'échanges à la fois officiels et informels. Le lancement du nouveau site Web du Conseil offrira un meilleur accès aux statistiques financières et aux données sur les ressources humaines et les achats du système des Nations Unies.

20. **M^{me} Abascal** (Cuba) dit que la rationalisation des pratiques administratives permettra de renforcer l'efficience dans l'ensemble du système des Nations Unies. Elle souligne la nécessité d'aligner les activités du Conseil sur les priorités des États Membres. Un dialogue et des échanges suivis avec les États Membres pourront contribuer à améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité. M^{me} Abascal invite instamment le Conseil et tous les organismes des Nations Unies à intégrer la coopération Sud-Sud dans leurs activités. Le Comité de haut niveau sur les programmes a participé aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015. Les initiatives du Conseil visant à renforcer la coordination sont utiles pour surmonter les difficultés rencontrées lors de la définition du rôle du système des Nations Unies. Elle félicite le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 pour son excellent rapport, et souligne qu'il faut respecter les droits de l'homme au sein du système des Nations Unies.

La séance est levée à 17 heures.